

SEANCE 4 AOUT 2016

Le Quatre août deux mil seize, vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, Maire.

Convocation du : 28 juillet 2016

Secrétaire de séance : Madame Maryline MAZIER

Présents : MM.PAYEN-MARAY-CHANTELOUP-BOUCHARD-DECHEN -PEIGNE-MAZIER-CROCHER- BURNOUF-GOUBERT- QUINETTE

Absents : Madame Hue (procuration à Monsieur Peigné)- Monsieur Gaillard (procuration à Monsieur Chanteloup) – Madame Basset (procuration à Monsieur Payen) – Madame Seigneur Monsieur Rivoallan (procuration à Madame Maray)-Monsieur Remoué –Monsieur Gasselín-Madame Gossé.

APPROBATION : Séance du conseil municipal du 29 juin 2016 avec toutefois une remarque de Monsieur Peigné regrettant la procédure adoptée pour l'achat du véhicule.

TRAVAUX AMENAGEMENT SECURITAIRE RD 13 :CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire rappelle les aménagements en matière de sécurité à prévoir , notamment l'entrée dans l'agglomération de Cérences rue de la Gare aux abords des deux usines . Il précise que le montant estimatif des travaux prévu par TECAM – lot unique : terrassement , voirie, eaux pluviales s'élève à 89 273,92 € HT.

Quatre entreprises ont répondu et après analyse des offres par le maître d'œuvre conformément aux 3 critères énoncés, EUROVIA , mieux disante, est retenue avec un montant total des travaux arrêté à 83 537,97 € HT, soit 100 245,56 € TTC .

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le choix de l'entreprise EUROVIA , avec un report du chantier au 1^{er} semestre 2017 , dans l'attente de la réponse à notre demande subvention DETR à réexaminer par les services de l'Etat,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.
- Le Maire ajoute que la DRD doit aussi être avisée du report du chantier .
Monsieur Quinette estime qu'il serait judicieux de prévenir les trois entreprises non retenues du report du chantier début 2017 et Madame Maray s'inquiète des conséquences du résultat de l'élection présidentielle en matière de subventions DETR .

QUESTIONS DIVERSES :

A/ Fournitures à la cantine :

Monsieur Bouchard indique que les membres de la commission se sont réunis le 26 juillet pour l'examen des propositions de Monsieur Nicolas Briens et de Monsieur Laroque, et proposent de retenir :

- le rôti de porc désossé dans le filet, échine, palette 7,00 € le kg
- les escalopes de dinde 7,50 € le kg
- le pâté de foie 9,50 € le kg
- le cervelas 7,00 € le kg
- le saucisson 10,30 € le kg chez Monsieur Briens,
et
- la saucisse 5,95 € le kg
- le boeuf bourguignon 5,95 € le kg
- le sauté de porc 5,90 € le kg
- le sauté de dinde 7,50 € le kg
- le céleri 5,50 € le kg
- la piémontaise 5,95 € le kg chez Monsieur Laroque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de prévenir les commerçants.

Monsieur Bouchard ajoute que l'approvisionnement en poisson est assuré chez Granville'pêche, fruits et légumes chez Lebailly avec abandon de la fourniture chez Disfrais.

B/ E-QUILIBRE - FORMULE ACCESS

Monsieur Bouchard rappelle la proposition du fournisseur Transgourmet permettant au personnel une préparation des repas avec logiciel selon la formule Access sur une période d'essai de 3 mois à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'application de la formule Access et l'utilisation du matériel informatique dans l'espace public numérique, avec formation du personnel.

C/ CANTINE → PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES :

Monsieur Bouchard propose une participation financière des communes basée sur la différence entre le prix de revient du repas et le prix facturé aux familles soit : 3,70 € - 3,40 € = 0,30 € par repas et par enfant concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- cette mesure applicable à la rentrée scolaire 2016-2017,
- la rédaction d'une convention pour signature,

- l'envoi d'un courrier aux maires des communes concernées,
- l'édition d'un titre de recette en fin de trimestre .

D/ PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES :

Les membres du conseil municipal sont informés de la demande de la Communauté du Bocage Coutançais pour une participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour 2 enfants scolarisés en CLIS et un en CE1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la participation financière d'un montant de 950 € (475 € x 2) pour les deux élèves scolarisés en CLIS, rejette la demande pour l'élève du cours élémentaire 1^{ère} année et charge le Maire de prévenir le président de la CBC .

F/ EFFACEMENT DES RESEAUX IMPASSE DE LA PERCEPTION :

Le Maire indique qu'il convient de compléter la délibération du conseil municipal du 13 juin 2016 comme suit :

Le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation des travaux d'effacement des réseaux Impasse de la Perception prévue au dernier trimestre 2016.

Après en avoir délibéré , le conseil municipal approuve et charge le Maire d'en informer le SDEM .

G/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GRDF POUR MISE EN PLACE TELE RELEVÉ DES COMPTEURS :

Le Maire indique que depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Energie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

Cérences soutient la démarche de GRDF en acceptant d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux. GRDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés, à partir de 2018.

Le Maire propose d'adopter les termes de la convention de partenariat et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec la société GRDF, et autorise le Maire à signer cette convention.

H/COMPTE-RENDUS :

• Syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Cérences

Monsieur Peigné donne le compte rendu de la réunion du syndicat d'alimentation en eau

potable du 22 juin et évoque :

- révision du prix de l'eau ,
- demande du permis de démolir du château d'eau sans oublier le dépôt de la sirène,
- renouvellement du contrat de vente en gros avec la commune de Bréhal,
- constitution d'un CLEP (Comité Local de l'Eau Potable),
- renouvellement canalisation partant de l'usine de Ver vers le réservoir de Cérences,
- périmètre de protection,
- travaux renouvellement canalisation E P rue du Gué Saint Nicolas, en groupement de commande avec la commune de Cérences ,
- Versement de la somme de 500 € à la commune de Cérences pour utilisation du matériel informatique.

• Syndicat mixte de la Perelle → réunion du 5 juillet

Des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Bréhal et d'aménagement d'une plate forme doivent être réalisés pour 2020.

I/ UTILISATION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Le conseil municipal est informé du versement de la somme de 500 € par le Syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Cérences pour l'utilisation du matériel informatique, et après en avoir délibéré, accepte et approuve ce versement.

J/ HEURES SUPPLEMENTAIRES :

Considérant la participation de Madame Frédérique BONNAUD à un mini camp , il convient de lui payer l'équivalent de 12 heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à faire le mandat.

K/ MUSIQUE DE CERENCES :

Le Maire indique qu'il a adressé un courrier en recommandé avec accusé de réception à Madame la présidente de la Musique l'invitant à un rendez-vous le samedi 30 juillet à 10 heures à la mairie. Monsieur Stéphane Germain, en sa qualité de vice président s'est présenté seul , et au cours de l'échange ,a souhaité entre autre la signature d'une convention de mise à disposition des locaux.

Les membres du conseil municipal sont invités à réfléchir sur la préparation d'un projet de convention lors d'une réunion fixée le mardi 9 août à 20H30.

L/ DEVIS ALLEZ :

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise ALLEZ pour un complément d'enrobé rue du Gué Saint Nicolas d'un montant de 1200 € TTC, et autorise le Maire à passer commande.

M/ TRAVAUX COUVERTURE LOGEMENT ECOLE JACQUES PREVERT ET TRAVAUX SUR PREAU DANS PASSAGE AUX ABORDS ECOLE

Monsieur Chanteloup présente le devis de l'entreprise Bonhomme d'un montant total de

1 612,01 € TTC se décomposant comme suit :

- Couverture logement école 1 186,47 € TTC
- Travaux sur préau 425,54 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et charge le Maire de passer commande.

N/INFORMATIONS

Le Maire donne les informations suivantes :

- Vandalisme sur le défibrillateur du ALSH retrouvé dans le cimetière → coût 390 € non couvert par l'assurance et recherche des responsables.
- Classement des installations au niveau 6 jusqu'en 2026 par la ligue de foot ,
- Banquet des cheveux blancs prévu le dimanche 2 octobre à la salle des fêtes,
- démission de Madame Sylvie Hue en sa qualité d'adjoint acceptée par Monsieur le Préfet.

O/ Divers

Monsieur Quinette regrette le défaut de sarclage du parterre entourant le monument aux morts le jour de la fête communale.